



Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral
n° 2009-3498 du **2 JUIL. 2009**

Classement sonore des voies

Département du Rhône

Communay

Dept69_69272_TabClassSono_2009_V2

Pour le Préfet,
et par délégation,
Le Chef de Bureau

Joëlle PICHON

Commune où est situé le tronçon impactant la commune	Nom du tronçon	Statut de la voie	N° de la voie	Début	Fin	Tissu	Catégorie	Largeur (m) *	Niveau sonore au point de référence (en dB(A)) **
Routes									
SIMANDRES	AUTOROUTE A46 SUD	AU	46	Limite Communay	Limite Marennes	Tissu ouvert	1	300	D 83
TERNAY	AUTOROUTE A46 SUD	AU	46	Entrée de commune	Échangeur A47-A7	Tissu ouvert	1	300	D 83
ISERE	AUTOROUTE A46 SUD	AU	47	ISERE	ISERE	Tissu ouvert	1	300	D 83
ISERE	AUTOROUTE A46 SUD	AU	46	ISERE	ISERE	Tissu ouvert	1	300	D 83
COMMUNAY	AUTOROUTE A46 SUD	AU	46	Limite Simandres	Limite Isère	Tissu ouvert	1	300	D 83
SAINT-SYMPHORIEN-D'OZON	RD307	RD	307	En limite avec Solaize (Limite Feyzin)	En limite avec Simandres	Tissu ouvert	3	100	D 73
SIMANDRES	RD307	RD	307	En limite avec Saint-Symphorien-d'Ozon	En limite avec Communay	Tissu ouvert	3	100	D 73
COMMUNAY	RD307	RD	307	En limite avec Simandres	Giratoire-Echangeur A46 Sud	Tissu ouvert	3	100	D 73
SIMANDRES	RN7	RN	7	En limite avec Communay	Limite Isère	Tissu ouvert	3	100	D 73
COMMUNAY	RN7	RN	7	Giratoire-Echangeur A46 Sud	En limite avec l'Isère	Tissu ouvert	3	100	D 73

* La largeur des secteurs affectés par le bruit correspond à la distance maximale comptée de part et d'autre de l'infrastructure, à partir du bord extérieur de la chaussée (ou du rail) la plus proche.
Pour les voies en projet, la largeur des secteurs affectés par le bruit est à compter de part et d'autre de l'emprise réservée dans les documents d'urbanisme ou de la bande soumise à enquête publique.
** D: en période diurne, N: en période nocturne